



« LES ESPOIRS DU FOOTBALL » Saison 2026/2027

OPÉRATION DE DÉTECTIONS U13 G

(Joueurs nés en 2014)

Objectifs du rassemblement :

- Évaluer le niveau général de la promotion d'âge
- Effectuer une revue d'effectif dans la catégorie d'âge
- Apporter, en complément du club, des éléments de réponse sur les fondamentaux du football (Aspects comportementaux, techniques, liés aux principes de jeu, ...)
- Découverte du football à 11

Programme :

- Entraînement + opposition

Se munir :

- Equipement complet de footballeur
- Protège tibias (obligatoire à chaque séance)
- Crampons adaptés au terrain synthétique
- Gourde ou bouteille d'eau personnelle

Convocation :

Les joueurs figurant dans la liste ci-jointe doivent se présenter pour un Centre de Perfectionnement Départemental (CPS)

JEUDI 29 OCTOBRE 2026

RDV :

13h30 : Gardiens de but:(spécifique + séance)

14h15 : Joueurs : (Séance 14h30 - 16h00)

au STADE DE P.LANZA de SISTERON (04200)

En cas d'absence, toute information complémentaire ou cas particulier :

☎ Laurent ABRACHY (CTD DAP ALPES) – labrachy@alpes.fff.fr

TOUS LES CLUBS SONT TENUS DE PARTICIPER AUX OPÉRATIONS DE DÉTECTIONS

Extrait du Règlement d'administration général du district - Article 32 – Obligations des joueurs sélectionnés

Aucun joueur(euse) sélectionné ne pourra refuser son concours sans motif ou cas de force majeure dûment établi. En cas de refus non motivé ou non reconnu du joueur(euse) désigné, les sanctions prévues à l'annexe 2 des Règlements Généraux de la Fédération pourront être prononcées par les instances disciplinaires du District des Alpes.

Extrait du Règlements Généraux de la FFF - Article 209

Est passible d'une sanction le club qui aura conseillé à un de ses joueurs de s'abstenir de participer à un stage, un match de préparation, de sélection ou une rencontre internationale. Le ou les dirigeants responsables sont passibles de suspension.

Est également passible de sanctions, pouvant aller jusqu'à [...] au retrait temporaire ou définitif de la licence s'il s'agit d'un joueur amateur, le joueur visé à l'article 175 qui n'aura pas justifié de son absence ou de son indisponibilité.

LISTE DE 48 JOUEURS

	NOM	PRENOM	POSTE	CLUB
1	DERRE	NOLAN	GB	CHORGES OL
2	CHAINED	TINO	GB	GAP FOOT 05
3	ROUIT BONMARIN	JORDAN	GB	LARAGNE SP
4	ESCANDE	MAEL	GB	GAP FOOT 05
5	ROCHAT	LEO	GB	ASVG
6	MUCEL	LIAM	GB	AF STE TULLE PIERREVERT
7	CHARRIER	ALESSIO	GB	AS DAUPHIN
8	BIAGI	LULIANO	GB	USMD
9	D'ARPINO	LORENZO	DEF	US VEYNES SERRES
10	GUERIN	LISSANDRO	DEF	CHORGES OL
11	MILLON	NOAM	DEF	GAP FOOT 05
12	DJEFFEL	HEDY	DEF	L'ARGENTIERE
13	ALLOUIS	AXEL	DEF	GAP FOOT 05
14	DI DONNA	JORDAN	DEF	TALLARD
15	CERESA	REMI	DEF	ST CREPIN EYGLIERS
16	ANGELI HERNANDEZ	RAPHAEL	DEF	ASVG
17	MASSARDIER	ELIO	DEF	SISTERON FC
18	MARTINO	MATHIS	DEF	USMD
19	DELLOUL	YOUCEF	DEF	CA DIGNE
20	FUSCA	ALESSIO	DEF	CA DIGNE
21	CHAUMET	JONAH	DEF	USMD
22	GRIMAUD	JOACKIM	MIL	AS EMBRUN
23	MESENGE	LOUIS	MIL	GAP FOOT 05
24	MORILLAS DE OLIVERAS	LEON	MIL	CHORGES OL
25	MATHIEU	LEO	MIL	GAP FOOT 05
26	GREER	MARIUS	MIL	AS EMBRUN
27	ANGELI	ANNOP	MIL	GAP FOOT 05
28	VANDEPUTTE	VICTOR	MIL	ST CREPIN EYGLIERS
29	AUDIER	JORDAN	MIL	ST CREPIN EYGLIERS
30	BATTISTON	LORENZO	MIL	AF STE TULLE PIERREVERT
31	DOLLA	GABIN	MIL	ASVG
32	ID BELAID	WASSIM	MIL	EP MANOSQUE
33	SANCHEZ	RUBEN	MIL	AS DAUPHIN
34	DAHANE	NAIM	MIL	USMD
35	QUEVA	MATHIS	MIL	USMD
36	BLIN	LEO	MIL	USMD
37	MUTTE	SOAN	MIL	USMD
38	BELADJIMI	NAIM	MIL	USMD
39	LEONE	GABRIEL	MIL	SISTERON FC
40	BELLUE	TOM	ATT	LA ROCHE SP
41	BERTHE	GUILLAUME	ATT	GAP FOOT 05
42	BERNARD	JONATHAN	ATT	GAP FOOT 05
43	KABASHI	TIMEO	ATT	GAP FOOT 05
44	DIABY	IBRAHIMA	ATT	GAP FOOT 05

45	BIGAND	UGO	ATT	L'ARGENTIERE
46	BOUGHERBI	MAROUAN	ATT	SISTERON FC
47	BARBOSA	MAEL	ATT	AS DAUPHIN
48	ALLIGIER	LEO	ATT	USMD

Encadrement : PONS Julien, FREMEAUX Rudy, SANCHEZ Yoann, HAMMAN Greg, UGHETTO Christian (CT), ABRACHY Laurent CTD